

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2018

Etaients présents :

Bruno FORTIER, Pascal FAYOLLE, Claude LEGOUY, Françoise NIVESSE, Ronald CLAUX, Michel SPEMENT, Murielle WOLSKI, Virginie DOUAT, Julien PICHELIN, Maryse BOULEAU, Claude DALLE, Bernard HERBETTE, Nicoletta WUDARSKI, , Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Sylvain DUBOIS, , Cécilia LAGACHE, Ludwig FOSSE, Isabelle DELEPINE, Josy CARREL-TORLET, Jérôme FURET, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER.

Absents ayant donné pouvoirs :

Juliette CELESTIN pouvoir à Pascal FAYOLLE  
Jacques ZAJDA pouvoir à Bruno FORTIER  
Tonia VIVIEN pouvoir à Ludwig FOSSE  
Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET  
Florence HARMANT pouvoir à Jérôme FURET

Est désigné(e) secrétaire de séance :

Julien PICHELIN

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal des délibérations du 04 juillet 2018.

### DELIBERATIONS

**DEL 2018-10-01 – CCPV – ATTRIBUTION DE COMPENSATIONS DEFINITIVES AUX COMMUNES DANS LE CADRE DE LA FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE (FPU) – ACTUALISATION RELATIVE AUX COMPETENCES GEMAPI ET TOURISME**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- De fixer des ressources compensées et des charges transférées, telles qu'elles résultent du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,
- De fixer des attributions de compensations définitives qui en découlent à compter de 2018 et pour les années suivantes,
- De constater que l'attribution de compensation négative de la Commune de Reez-Fosse-Martin (-222 €) ne sera pas demandée.

**DEL 2018-10-02 – RAPPORTS D'ACTIVITE ANNUELS 2017 DES DELEGATAIRES DES SERVICES PUBLICS**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal prend acte des rapports d'activité annuels de l'année 2017 suivants :

- service de l'eau potable (SAUR)

- service de l'assainissement (SAUR)
- service des marchés d'approvisionnement (LES FILS DE MADAME GERAUD)
- service de l'électricité (SE60)
- service du gaz (GRDF)

#### **DEL 2018-10-03 – RAPPORT 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte des différents rapports présentés, à savoir :

- rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable,
- rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- Approuve la mise à jour des indicateurs de suivi de performance et la mise en ligne de ces rapports et de la délibération sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : [www.service.eaufrance.fr](http://www.service.eaufrance.fr),
- Précise que la présente délibération et les rapports seront mis à disposition du public, et transmis au Préfet de l'Oise.

#### **DEL 2018-10-04 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES FOIRES ET MARCHES**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés :

- Le principe du recours à la délégation de service pour le renouvellement du contrat de gestion des foires et marchés de la Ville,
- Autorise le Maire à engager la procédure de délégation de service public devant aboutir, après publicité, au choix de l'entreprise délégataire, et à signer tous actes et documents nécessaires à cette procédure.

2 abstentions : Tonia VIVIEN pouvoir à Ludwig FOSSE et Ludwig FOSSE

3 voix contre : Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU et Michel HOULLIER.

#### **DEL 2018-10-05 – BUDGET ZONE INDUSTRIELLE – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Sur proposition de Monsieur Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les ajustements suivants :

▪ en recettes de fonctionnement :	52.714,00 €
▪ en dépenses de fonctionnement :	52.714,00 €
▪ en recettes d'investissement :	90.000,00 €
▪ en dépenses d'investissement :	90.000,00 €

#### **DEL 2018-10-06 – BUDGET EAU – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Sur proposition de Monsieur Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les ajustements suivants :

▪ en recettes d'investissement :	5.130,00 €
▪ en dépenses d'investissement :	5.130,00 €

#### **DEL 2018-10-07 – PROMOTION INTERNE 2018 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création d'un poste à temps complet d'agent de maîtrise territorial.

#### **DEL 2018-10-08 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – POSTE DE RESPONSABLE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- La création d'un poste à temps complet sur le cadre d'emplois des techniciens territoriaux afin d'exercer les fonctions attachées au poste de Responsable de la restauration scolaire,
- Autorise, si la procédure de recrutement en cours ne permettrait pas le recrutement d'un agent titulaire de la fonction publique, le recrutement d'un agent contractuel sur contrat de 3 ans renouvelable, ainsi que le renouvellement dudit contrat à son terme,
- Précise que le bénéficiaire de ce contrat de travail devra justifier d'une formation de niveau III minimum, ou d'une expérience professionnelle dans le domaine, et que le traitement indiciaire attaché à cet emploi sera calculé par référence au grade retenu du cadre d'emplois de technicien territorial. La rémunération pourra éventuellement être complétée par le versement d'un régime indemnitaire. S'ajoutera à cette rémunération, l'attribution d'un treizième mois indiciaire payé selon les conditions définies dans la collectivité.

**DEL 2018-10-09 – EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORT URBAIN CYPRE – SIGNATURE DU MARCHÉ N° 18S05**

Sur proposition de Monsieur Michel SPEMENT, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés :

- L'attribution du marché 18S05 pour l'exploitation du réseau CYPRE à la société LES CARS CHARLOT, 200 rue du Pont des Rets – 60750 CHOISY-AU-BAC,
- Autorise le Maire à signer le marché de services n° 18S05 avec la société LES CARS CHARLOT pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018, pour un montant total de 4.103.279 €/HT, plus une enveloppe pour la campagne de lancement d'un montant de 5.000 €/HT.

2 voix contre : Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET et Josy CARREL-TORLET

**DEL 2018-10-10 – BUDGET ASSAINISSEMENT – MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX DE L'AVENUE PASTEUR – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU**

Sur proposition de Madame Murielle WOLSKI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- L'opération de mise en séparatif des réseaux d'assainissement de l'avenue Pasteur, dont le montant est estimé à 344.920,80 €/HT,
- Autorise le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour cette opération, sous forme de subvention et de prêt à taux zéro,
- Autorise le Maire à signer le contrat de prêt, ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

**DEL 2018-10-11 – BUDGET ASSAINISSEMENT – MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX DE L'AVENUE PASTEUR – SUBVENTION DES TRAVAUX DE BRANCHEMENT DES PARTICULIERS PAR L'AGENCE DE L'EAU**

Sur proposition de Madame Murielle WOLSKI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- De déclarer d'intérêt public local les travaux de branchements des particuliers au réseau séparatif d'assainissement,
- De justifier cet intérêt public local par :
  - le contrôle des raccordements corrects de toutes eaux usées,
  - l'incitation des particuliers à se raccorder rapidement pour atteindre un taux de collecte optimal,
  - la rentabilité au mieux des investissements,
- Sollicite une aide financière de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour la réalisation des travaux de mise en conformité des branchements en domaine privé, d'un montant forfaitaire de 1.000 €/HT pour la déconnexion des eaux de pluie, de 2.000 €/HT pour une mise en conformité de toute l'installation d'un branchement simple, de 3.000 €/HT pour une mise en conformité de toute l'installation d'un branchement complexe,
- Accepte que la Ville soit mandataire de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour le contrôle de conformité et la redistribution des subventions des particuliers,
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer toute pièce afférente à ce dossier.

**DEL 2018-10-12 – REALISATION D'UN SECOND ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE  
– DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE FRANCAISE POUR LA BIODIVERSITE**

Sur proposition de Madame Murielle WOLSKI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- Autorise le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible auprès de l'Agence Française pour la Biodiversité pour cette opération,
- Précise que la différence sera financée sur les fonds propres de la Ville dans le cadre des crédits inscrits au budget communal,
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la réalisation de cette opération.

**DEL 2018-10-13 – IMMEUBLE DU 10 COURS FOCH – DESAFFECTATION ET  
DECLASSEMENT EN VUE DE CESSIION**

Sur proposition de Madame Murielle WOLSKI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- La désaffectation de l'immeuble sis à Crépy-en-Valois, parcelle AI301, 10 cours Foch, suite à l'interruption de toute mission de service public après le déménagement de l'Inspection de l'Education nationale,
- Approuve son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal, en vue de sa cession,
- Autorise le Maire à signer tout acte et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**DEL 2018-10-14 – VENTE IMMOBILIERE – 8-10 COURS FOCH**

Sur proposition de Madame Murielle WOLSKI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- La vente à la Société dénommée FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME, dont le siège est à CALUIRE-ET-CUIRE (69300), du bien immobilier sis 8-10 cours Foch, « LOT A » d'une contenance de 308 m<sup>2</sup> environ à détacher de la parcelle cadastrée AI301, constitué d'un immeuble de 2 niveaux avec sous-sol, d'une surface habitable de 300 m<sup>2</sup> (loi « Carrez »),
- Dit que la vente aura lieu aux conditions ci-dessus décrites, moyennant le prix principal de 370.000 euros, le cas échéant majoré de la TVA applicable, ledit prix payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique,
- Charge pour la Ville de Crépy-en-Valois, Maître FLEURY-BOYER, notaire à Crépy-en-Valois, de la rédaction de l'acte,
- Précise que les frais afférents à cette acquisition seront supportés par l'acquéreur,
- Autorise le Maire ou l'Adjoint déléguée à l'Urbanisme à signer la promesse de vente ainsi que l'acte authentique de transfert de propriété à intervenir, et tout autre document nécessaire à la régularisation de cette affaire,
- Dit que la recette sera inscrite au compte 77-775-01 « Produits des cessions » du budget général.

**DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2018**

Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte des décisions n°62/2018 à 91/2018.

**62/2018 – FORMATION A L'UTILISATION DU LOGICIEL NOE – DIRECTION DE L'EDUCATION**

Une convention est signée avec la Société AIGA à LYON (69009) pour un montant forfaitaire de 1.745 € pour la formation de trois agents.

**63/2018 – MARCHÉ 15F01 – AVENANT N°3 – LOCATION D'UN PARC DE VEHICULES**

Un avenant est signé avec la Société PUBLIC LOCATION LONGUE DUREE à RUEIL MALMAISON (95564) pour l'ajout au contrat d'un véhicule CITROEN Berlingo fourgonnette, pour un loyer mensuel de 257,78 €/HT. Les autres clauses du marché s'appliquent sans changement.

**64/2018 – MARCHÉ PUBLIC 18F07 – LOCATION D'UNE PATINOIRE EN GLACE NATURELLE**

Un marché est conclu avec la Société SYNERGLACE à HEIMSBRUNN (68990) pour la location et l'installation d'une patinoire en glace naturelle au mois de décembre 2018, reconductible en 2019 et 2020, pour un même coût annuel de 71.000 €/TTC.

**65/2018 – PRODUCTION D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION « VOYAGE CELESTE »**

Un contrat est signé avec l'artiste Maryline POMIAN pour la réalisation d'une œuvre temporaire unique pour l'exposition organisée par le Musée de l'archerie et du Valois, pour un montant de 1.000 €/TTC, ainsi que 1.000 €/TTC au titre de l'exposition de l'œuvre (droits d'auteur).

**66/2018 – CONVENTION D'HONORAIRES D'AVOCAT**

Une convention est signée avec Maître Alexandre ALLARD à CREPY-EN-VALOIS, Avocat au Barreau de SENLIS, pour défendre les intérêts de 3 agents de la Police municipale devant le TGI de Senlis. Les honoraires sont fixés à titre forfaitaire à la somme de 540 €/TTC.

**67/2018 – MARCHÉ PUBLIC 18AC15 – TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX**

Un accord-cadre multi-attributaires à bons de commande d'une durée d'un an reconductible une fois, est signé avec les entreprises :

- Société STB à CREPY-EN-VALOIS (60800)
  - Remise de 9 % sur l'ensemble des prix catalogue BATIPRIX 2018
  - Travaux rampe d'accès Salle des fêtes pour un montant de 27.360,40 €/HT
- SARL KUBICKI BATIMENT à ETAVIGNY (60620)
  - Remise de 3 % sur l'ensemble des prix catalogue BATIPRIX 2018
  - Travaux rampe d'accès Mairie pour un montant de 13.483,13 €/HT

**68/2018 – MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES PHOTOCOPIEUR MAIRIE**

Le montant de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 229 €.

**69/2018 – MARCHÉ PUBLIC 18T13 – LOTS 1, 2, 6 – MAISON DES ARTS MARTIAUX**

Un marché de travaux à prix fermes et non révisables est signé avec :

- lot 1 (gros œuvre) : SAS RAMERY BATIMENT à ARMENTIERES (59424), 970.000 €/HT,
- lot 2 (charpente) : SAS MARGUERON à BELLEY (01300), 158.500 €/HT,
- lot 6 (cloisons doublage et plafonds) : SAS BELVALETTE à RIEUX (60871) 97.000 €/HT.

**70/2018 – SPECTACLE AU PARC DE GERESME POUR LES JOURNEES DU PATRIMOINE**

Un contrat est signé avec la Compagnie « Les 3 coups l'œuvre » à CERGY (95000) pour une représentation du spectacle itinérant et interactif « La balade en forêt enchantée » le dimanche 16 septembre 2018, pour un montant de 2.046,22 €/TTC.

**71/2018 – MARCHÉ PUBLIC 18T13 – LOTS 4, 5, 8 – MAISON DES ARTS MARTIAUX**

Un marché de travaux à prix fermes et non révisables est signé avec :

- lot 4 (bardage) : SAS SPRITE à BREUIL-LE-SEC (60840), 179.760,28 €/HT,
- lot 5 (menuiseries extérieures) : MAW (Menuiserie Aluminium Willot) à VENETTE (60280), 138.562 €/HT,
- lot 8 (Métallerie) : SAS ESF (Equipements Stores Fermetures) à PRESLES (95590), 58.480,75 €/HT.

**72/2018 – MARCHÉ PUBLIC 18T13 – LOTS 9, 10, 11, 12, 13, 14 – MAISON DES ARTS MARTIAUX**

Un marché de travaux à prix fermes et non révisables est signé avec :

- lot 9 (revêtements durs) : PRIZZON CARRELAGES à COMPIEGNE (60200), 61.000 €/HT,
- lot 10 (sols souples) : SARL CREIL SOLS à CREIL (60105), 19.676 €/HT,
- lot 11 (peinture) : SAS DELAITRE PEINTURE à LA MALMAISON (02190), 51.544,27 €/HT,
- lot 12 (chauffage-ventilation-climatisation-plomberie) : CVCA ENERGIES à ARLEUX (59151), 432.500 €/HT,
- lot 13 (électricité) : SAS SITEL à VAILLY-SUR-AISNE (02370), 149.170,86 €/HT,
- lot 14 (voirie et réseau divers) : SARL CABREMA TP à CREPY-EN-VALOIS (60800), 222.436,63 €/HT.

**73/2018 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION HAUTS DE FRANCE - POLITIQUE DE LA VILLE**

Une subvention est sollicitée auprès de la REGION HAUTS DE FRANCE pour l'aménagement et l'équipement sportif de la salle polyvalente Bernard Kindraich. L'aide financière sollicitée s'élève à 5.039,25 €, soit 50 % du montant prévisionnel de la dépense d'un montant de 10.078,50 €/HT.

**74/2018 – FORMATION PROFESSIONNELLE FCO TRANSPORT DE MARCHANDISES**

Une convention est signée avec la société AFTRAL MONCHY à CLERMONT (60600) pour la formation de 6 agents du 8 au 12 octobre 2018 à MONCHY-SAINT-ELOI, pour un montant de 4.248 €/TTC.

**75/2018 – MARCHÉ PUBLIC 18ACO41 – APPLICATION MOBILE POUR LA VILLE**

Un marché public est conclu avec la SAS LUMIPLAN VILLE à PARIS (75008), pour un montant de 7.250 €/HT, détaillé comme suit :

- création de l'application, hébergement et maintenance la première année : 5.000 €/HT
- hébergement et maintenance pour 12 mois supplémentaires : 2.250 €/HT

Le contrat d'hébergement et de maintenance pourra être reconduit, dans les mêmes conditions, par périodes d'une année.

**76/2018 – CONVENTION « PASS PERMIS CITOYEN »**

Une convention de partenariat tripartite est signée avec le Conseil départemental de l'Oise et Monsieur Adrien MILOSEVIC, domicilié à CREPY-EN-VALOIS. Le Conseil départemental accordera une aide financière de 600 € à l'intéressé en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service de la Ville.

**77/2018 – CONVENTION « PASS PERMIS CITOYEN »**

Une convention de partenariat tripartite est signée avec le Conseil départemental de l'Oise et Monsieur Pierre CHARTIER, domicilié à CREPY-EN-VALOIS. Le Conseil départemental accordera une aide financière de 600 € à l'intéressé en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service de la Ville.

**78/2018 – MARCHÉ PUBLIC 18T13 – LOTS 3, 7, 15 – MAISON DES ARTS MARTIAUX**

Un marché de travaux à prix fermes et non révisables est signé avec :

- lot 3 (couverture-étanchéité) : ECI France à PARIS (75019), 279.923,35 €/HT,
- lot 7 (menuiserie intérieure parquet sportif) : ARTISAL MENUISERIES à CREIL (60312), 401.881,26 €/HT,
- lot 15 (espaces verts) : LOISELEUR PAYSAGE à RIEUX (60872), 98.001,73 €/HT.

**79/2018 – MARCHÉ PUBLIC 18T18 – REFECTION DE VOIRIE RUE FAIDHERBE**

Un marché de travaux est signé avec la Sarl CABREMA TP à CREPY-EN-VALOIS, pour un montant de 150.346,71 €/HT.

**80/2018 – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX BATIMENT « LA PASSERELLE »**

Une convention est signée avec l'Association SECOURS 60 pour 2 bureaux de 12m<sup>2</sup> chacun au RDC du bâtiment La Passerelle 62 rue de Soissons à Crépy-en-Valois, pour une période de 3 ans, pour une redevance annuelle indexée d'un montant de 1.476,64 €.

**81/2018 – SPECTACLE AU PARC DE GERESME POUR LES JOURNEES DU PATRIMOINE**

Un contrat est signé avec l'association UNISSON PRODUCTION à PARIS (75018), pour la représentation du spectacle « CARIBOP 4 », le 15 septembre 2018, pour un montant de 1.500 €/TTC.

**82/2018 – MARCHÉ PUBLIC 18PI01 – MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES QUARTIERS MERMONT ET HAZEMONT**

Une maîtrise d'œuvre est conclue avec la société VERDI Ingénierie Cœur de France à PARIS (75006), pour un montant de 72.780 €TTC.

**83/2018 – CONVENTION « PASS PERMIS CITOYEN »**

Une convention de partenariat tripartite est signée avec le Conseil départemental de l'Oise et Monsieur Melvyn HESTROFFER domicilié à CREPY-EN-VALOIS. Le Conseil départemental accordera une aide financière de 600 € à l'intéressé en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70h. au service de la Ville.

**84/2018 – MARCHÉ PUBLIC 18AC14 – MATERIEL DE SIGNALISATION**

Un accord-cadre à bons de commande est signé avec la société SES NOUVELLE à L'ILE-SAINT-DENIS (93450) pour la fourniture de matériel de signalisation directionnelle et de police, pour un montant total maximum de commandes de 85.000 €/HT pour la durée du marché (3 ans).

#### **85/2018 – FORMATION EN COMMUNICATION PUBLIQUE**

Une convention est signée avec la société CAP'COM à LYON (69003) pour la formation d'un agent le 1<sup>er</sup> octobre 2018 à PARIS, pour un montant de 590 €/HT.

#### **86/2018 – MARCHÉ PUBLIC 18S12 – LOTS 1, 2, 3 – CONTRÔLES PÉRIODIQUES OBLIGATOIRES**

Un marché de services à prix forfaitaires annuels est signé avec :

- lot 1 (ERP) : APAVE Nord-Ouest SAS à COMPIEGNE (60205), 12.460 €/HT
- lot 2 (Equipements de levage) : DEKRA INDUSTRIAL SAS à LESQUIN (59810), 702,14 €/HT
- lot 3 (Equipements sportifs et aires de jeux) : SOLEUS, à VAULX-EN-VELIN (69120), 892 €/HT

#### **87/2018 – SPECTACLE DANS LE CADRE DE L'ANIMATION « SOUP'O CONTES »**

Un contrat est signé avec l'association HERBE-VERTE à CREIL (60100) pour la représentation d'un spectacle (séance de contes) intitulé « Les 1001 Nuits de Tousnina » le 7 décembre 2018 à la Médiathèque.

#### **88/2018 – MARCHÉ PUBLIC 18S20 – ASSISTANCE AU RECRUTEMENT**

Un marché de services est signé avec la société MICHAEL PAGE PUBLIC, à NEUILLY-SUR-SEINE (92200). Les prix des prestations est fixé forfaitairement, selon la catégorie de la mission :

- emploi fonctionnel ou membre de la direction générale : 8.000 €/HT
- emploi de direction ou responsable de service : 7.500 €/HT
- emploi requérant une technicité ou une expérience particulière (catégorie A ou B) : 7.000 €/HT

#### **89/2018 – SPECTACLE MUSICAL POUR LES JOURNÉES DU PATRIMOINE**

Un contrat est signé avec l'association BEC A FOIN à CREPY-EN-VALOIS pour la présentation du spectacle « Luc Alenvers » le dimanche 16 septembre 2018 devant l'abbaye Saint Arnoul, pour un montant de 500 €/TTC comprenant les salaires et charges de deux artistes ainsi que leurs frais de restauration.

#### **90/2018 – COORDINATION SPS ET BUREAU DE CONTRÔLE - 18CO59 - 18CO60 - 18CO61**

Des conventions sont signées avec la société QUALICONSULT SECURITE à SENLIS (60300), pour un montant total de 3.324 €/HT décomposé ainsi :

- 18CO59 - Mission de coordonnateur SPS de niveau 3 pour 23,50 heures au total, pour la réfection de voirie rue Faidherbe, 799 €/HT,
- 18CO60 - Bureau de contrôle - Missions L+S+SSI pour 30 heures au total, pour l'aménagement du sous-sol de La Passerelle, 1.420 €/HT,
- 18CO61 - Mission de coordonnateur SPS de niveau 3 pour 32,5 heures au total, pour l'aménagement du sous-sol de La Passerelle 1.105 €/HT.

#### **91/2018 – CONVENTION D'HONORAIRES D'AVOCAT**

Une convention d'honoraires est signée avec Maître Alexandre ALLARD, afin d'assurer la défense des intérêts de la Ville et de Monsieur Nicolas KONIECZNY, policier municipal, pour un montant forfaitaire de 600 €/HT.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h40.

Le Maire,  
Bruno FORTIER



